



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

commerce extérieur  
Question écrite n° 8200

### Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur la très vive inquiétude des professionnels de l'audiovisuel quant aux conséquences, pour l'avenir de la politique audiovisuelle et cinématographique, européenne et nationale, de la prochaine adoption de l'accord multilatéral sur l'investissement (AMI). En effet, lancée depuis deux ans dans le cadre de l'OCDE, la négociation AMI vise à protéger les investissements des pays membres de toute forme de discrimination. Or, appliqué dans le domaine culturel et audiovisuel, cet accord, négocié dans le plus grand secret, risque de mettre à mal la notion « d'exception culturelle » obtenue lors des négociations du GATT en 1993. En contraignant chaque partie à attribuer aux investissements étrangers les mêmes avantages qu'elle octroie à ses investissements nationaux, cet accord pourrait compromettre toutes les législations européennes en matière d'audiovisuel ainsi que la création cinématographique et même remettre en cause jusqu'au droit d'auteur qui pourrait être considéré comme une forme de discrimination. Il lui demande de bien vouloir lui préciser de quelle manière elle entend défendre, dans ces négociations, l'exception culturelle, en concertation avec son collègue le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie en charge du dossier.

### Texte de la réponse

Dès sa prise de fonction, la ministre de la culture et de la communication a fait défendre, dans le cadre de l'OCDE, le respect des caractères spécifiques du champ culturel au regard des dispositions du projet d'accord multilatéral sur l'investissement (AMI). Il importe en effet que, dans tous les secteurs concernés, notamment ceux de l'écrit, de la musique, du patrimoine, de l'audiovisuel et de la propriété littéraire et artistique, puisse être préservée la politique culturelle mise en oeuvre par la France en accord avec les législations communautaires. Particulièrement sensible à l'émotion exprimée unanimement par tous les acteurs culturels, la ministre de la culture et de la communication confirme à l'honorable parlementaire qu'elle a, elle-même, sensibilisé ses partenaires de l'Union européenne sur les effets négatifs de ce projet d'accord pour la sauvegarde des identités culturelles des pays européens.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8200

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** culture et communication, porte-parole du gouvernement

**Ministère attributaire :** culture et communication, porte-parole du gouvernement

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 22 décembre 1997, page 4714

**Réponse publiée le :** 16 mars 1998, page 1481